

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

saisissons cette occasion pour vous recommander nos organes qui méritent votre appui.

Au nom du Comité central :

Le Président, H. PETER. Le Secrétaire, A. HERRY.

Zurich, 12 décembre 1913.

Circulaire du Comité central.

Chers Collègues,

La Commission de la Maison bourgeoise de la S. I. A. vient de terminer le troisième volume très intéressant de l'ouvrage : « La Maison bourgeoise ». Il a le titre :

La Maison bourgeoise dans le canton de St. Gall. 1^{re} partie.

Das Bürgerhaus im Kanton St. Gallen. Erster Teil.

La Maison bourgeoise dans le canton d'Appenzell.

Das Bürgerhaus im Kanton Appenzell.

La Société s'est réservée le droit d'acquiescer au prix de Fr. 5.— (prix en librairie Fr. 12.35) un certain nombre d'exemplaires qu'il met à la disposition de ses membres au prix réduit. Nous vous prions de profiter de cette offre avantageuse et de vous servir du bulletin de commande à détacher au bas. A ce prix nous ne pouvons céder qu'un seul exemplaire à chaque membre.

Nous acceptons volontiers encore des commandes aux volumes déjà parus « Uri » et « Genève », également au prix de Fr. 5. Le volume « Uri » peut être livré de suite, le volume « Genève » est épuisé pour le moment.

Zurich, 12 décembre 1913.

Les conférences faites en janvier 1913 par M. le D^r H. Müller et M. le D^r E. Fehr, au 1^{er} cours d'économie politique et de sciences commerciales de notre Société, ont paru comme brochure imprimée sous le titre :

« Baupolizeirecht in der Schweiz »

(« Code des prescriptions de la police des constructions en Suisse. ») Opuscule qui sera d'une grande utilité pour tout architecte ou ingénieur-constructeur.

La brochure, qui comprend 117 pages, sera fournie aux membres au prix de Fr. 2.50 au lieu de Fr. 3.—

Pour les commandes, veuillez vous servir du bulletin ci-bas à détacher et à envoyer au Secrétariat de la S. I. A.

Recevez, chers Collègues, nos salutations bien sincères.

Pour le Comité central

de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes :

Le Président,
H. PETER.

Le Secrétaire,
Ing. A. HERRY.

Congrès des ingénieurs-conseils, à Gand.

Le premier congrès des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts s'est tenu à Gand, en juillet dernier. Les associations d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Danemark, des Etats-Unis (New-York et San Francisco), de France, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse y étaient représentées. En outre, des personnalités d'autres pays ne possédant point encore de groupements similaires, y participaient à titre individuel.

Au cours de ce congrès, une Fédération a été créée, qui se propose de poursuivre dans le domaine international le même but que chacune de ces Associations d'ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts dans son propre pays, c'est-à-dire de préciser les règles générales de la profession et les moyens de les développer, de veiller à ce que la compétence et l'honorabilité de ses membres demeurent indiscutables, de multiplier les relations entre ceux qui exercent cette profession, d'établir des tarifs d'honoraires, etc.

Cette Fédération doit en outre se forcer de grouper les efforts de toutes les associations adhérentes, de centraliser leurs études et de faciliter enfin la création d'associations nouvelles dans les pays où elles n'existent point encore.

Les statuts, rédigés et adoptés par le congrès, doivent conserver un caractère provisoire pendant l'année courante et une commission spécialement organisée a reçu mission d'en continuer l'étude, afin de présenter des statuts définitifs lors du prochain congrès, qui aura lieu en 1914, à Berne, à l'occasion de l'Exposition nationale.

La Commission permanente de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et ingénieurs-experts est composée de MM. Prangey, 47, rue de Rome, à Paris, président; D^r Blochmann, de Kiel, et D^r Corthell, de New-York, vice-présidents; Mathot, de Bruxelles, secrétaire; Flesch, de Lausanne, Prof. Marx, de Californie; Nagtglas-Versteeg, d'Amsterdam, et Modjeski, de Chicago, membres.

Dans le Comité directeur figurent MM. Mathot, 18, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles, président; Gaston Roux, de Paris, vice-président; de Herbais de Thun, de Bruxelles, secrétaire-trésorier; Flesch, de Lausanne, et Van Dooren, de Scheveningue, membres.

Le siège de la Fédération est à Bruxelles, 18, rue Marie-Thérèse.

Cinq commissions internationales ont été en outre constituées pour étudier les diverses questions figurant déjà à l'ordre du jour du Congrès de Gand, ou celles nouvelles, qui pourraient être proposées par la suite, recueillir tous renseignements complémentaires et préparer des rapports généraux, en vue du Congrès de Berne de 1914.

Ces commissions internationales sont les suivantes :

1^o Commission pour les règles relatives aux professions d'ingénieurs-conseils et d'ingénieurs-experts; président, D^r Blochmann, à Kiel.

2^o Commission de propagande; président, G. Leroux, à Paris.

3^o Commission pour les tarifs d'honoraires; président, lieutenant-colonel Renard, à Paris.

4^o Commission pour l'établissement de cahiers des charges; président, Gaston Roux, à Paris.

5^o Commission pour les règles relatives aux expertises et arbitrages; président, L. Masson, à Paris.

L'Association suisse des ingénieurs-conseils (A. S. I. C.) existe depuis le mois de mai 1913 et compte actuellement dix-sept membres. Le Secrétariat est à Lausanne, 4, rue Pichard, où les intéressés pourront se procurer les statuts de l'Association, la liste des membres ou tout autre renseignement.